

Centre de santé mentale : bilan contrasté

La prise en charge liée à la protection de l'enfance tient une large place dans le rapport de la chambre des comptes, publié hier.

La chambre régionale des comptes a dégainé son rapport, lundi 18 juin : le Centre de santé mentale angevin (Cesame), considéré comme « **l'établissement de référence du Maine-et-Loire** », a fait l'objet d'un examen qui a porté sur 26 points de contrôle.

Basée à Sainte-Gemmes-sur-Loire, la structure, qui emploie environ 1 200 salariés, exerce ses missions en santé mentale sur sept secteurs de psychiatrie générale et deux de psychiatrie infanto-juvénile.

Selon les conclusions du rapport, le Cesame, qui a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 76 millions d'euros en 2016, peut se prévaloir de la bonne tenue de ses ratios d'endettement, qui s'améliorent, et « **d'une capacité à autofinancer l'essentiel de sa réorganisation** ».

Mais, son avenir économique est étroitement lié au montant de la dotation annuelle financière (Daf) par l'agence régionale de santé. « **Pour cette année, on ne le connaît toujours pas** », explique Benjamin Létang, infirmier et secrétaire CGT. Le

tout teinté d'une trésorerie « **qui reste modeste** ».

Attaché au sur-mesure

Autre pierre d'achoppement que pointe du doigt la chambre régionale, en plus de la croissance des charges de personnel, la prise en charge liée à la protection de l'enfance « **qui pèse lourdement sur le Cesame** ». Une dizaine de lits est consacrée au service de pédopsychiatrie, pour tout le département. « **Il faudrait un taux d'encadrement plus important**, souligne le syndicaliste. **Nous, on est attaché au sur-mesure.** »

Là encore, le rapport confirme une qualité de prise en charge mise à mal. « **Cette situation impacte la capacité d'accueil et les finances.** » Le coût global de prise en charge des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance (Ase) pour le Cesame atteignait au moins 1,76 million d'euros en 2016.

Hier, la direction de l'établissement n'a pu être jointe.

Benoit ROBERT.

*Ouest France
19 juin 2018*